

Nombre de membres en exercice :	8 titulaires 4 suppléants
Nombre de membres présents :	7 titulaires 1 pouvoir 0 suppléant
Date de convocation :	14/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Novembre à 18 heures 00, le comité syndical s'est rassemblé au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric BARDET.

Etaient présents : Mmes CINTRAT, FERRAND, HAMARD, NIZARD, OURY, RAIMBAULT, M. BARDET.

Pouvoirs de : Mme VERON à Mme Raimbault.

### **D 16 /2023- NÉGOCIATION DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE**

M. le Président expose avoir reçu le prestataire d'assurance pour revoir les conditions générales du contrat de responsabilité générale.

Après cette mise à jour, la cotisation pour 2024 sera de 1.761,17 €, elle s'élevait à 1.789,51 € en 2023.

#### **Les membres du SIVS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décident :**

- **De valider la proposition de contrat mise à jour ;**
- **D'autoriser M. le Président à signer les contrats avec la société d'assurance GROUPAMA.**

### **D 17/2023- PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE (PPAE)**

Vu le décret N°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnel (PPAE) pour certains agents de la fonction publique territoriale ;

La direction générale des collectivités locales a précisé les modalités de mise en œuvre de ce dispositif ;

L'avis du Comité Social Territorial auprès du Centre de Gestion est requis et sera émis le 07 décembre prochain ;

Considérant ces éléments, M. le Président présente les montants pouvant être attribués à chaque agent employé par le SIVOS et répondant aux critères d'attribution, il sollicite l'avis des membres présents sur le versement de cette PPAE dès décembre 2023

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par 8 voix pour

- **De verser une PPAE à chaque agent éligible selon les conditions prévues au décret ;**

- **D'attribuer le montant maximal autorisé proratisé au temps de travail de chaque agent ;**
- **D'autoriser M. le Président à prendre les arrêtés individuels et verser cette prime dès réception de l'avis du CST.**

**D 18/2023- AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL**  
**PAR LA COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**

Depuis 2015, une convention établit les conditions de mise à disposition du personnel technique de la commune de Prunay-Cassereau pour les besoins du SIVOS Authon-Prunay.

Un nouvel agent ayant intégré les services et effectuant notamment le ménage de rentrée dans les classes de Prunay, il est nécessaire de modifier la convention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par 8 voix pour :

- **De valider l'avenant à la convention de mise à disposition de services ;**
- **D'autoriser M. le Président à signer cet avenant.**

**D 19/2023- DÉCISION MODIFICATIVE**

Par mail du 29 Octobre dernier, le Conseiller aux Décideurs Locaux nous informait de l'arrêté du 13 octobre 2023 portant attribution de la dotation « filet inflation »  
Le SIVOS ayant perçu un acompte de 1.629 € au titre de cette dotation, n'a finalement pas été retenue et doit rembourser cette somme.

Les crédits votés étant insuffisants, une décision modificative doit être prise afin de solder ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par 8 voix pour :

- **De valider la proposition de virement de crédits tel que ci-après ;**

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60621 : Combustibles	1 629.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 629.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	1 629.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 629.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 629.00 €</b>	<b>1 629.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

- **D'autoriser M. le Président à ordonnancer ces décisions.**

## PRÉPARATION DU BUDET 2024

**Les membres présents sont appelés à valiser les projets d'investissement à inscrire pour 2024 soit :**

- a. Réfection des peintures classe de Prunay : devis en attente.  
Projet validé
- b. Achat de tables réglables : demande des enseignantes- quantité à déterminer et chiffrage. Projet non retenu, inventaire du matériel à faire.
- c. Vidéoprojecteurs : établir devis pour 2) vidéoprojecteurs à led (estimation 500 €/unité). Les lentilles de ceux en place sont abimées (installés en 2014 à Authon). Projet validé, devis à demander.
- d. Rappel : Pose de films antisolaires sur tous les vitrages validée.

### QUESTIONS DIVERSES

QD1- L'école privée St Joseph d'Authon a sollicité une participation financière pour un voyage scolaire. Cette demande est refusée

QD2- Départ d'une enseignante à Authon. Sur décision de l'Académie, l'enseignante des CM à Authon a été mutée sur un autre poste, Le SIVOS et les parents ont été avisés le vendredi 17/11 pour un départ le lundi 20/11 après la classe. La façon de communiquer avec le SIVOS a été jugée cavalière.

QD3- Voyage en classe de mer des élèves de CP- CE à Prunay : La commune de Prunay verse une aide aux familles fixée par délibération. La commune d'Authon débattrra en décembre sur une éventuelle aide aux familles. Une liste des enfants concernés a été demandée.

Conformément aux débats, le 05 ~~Dec~~embre 2023

Le Président, Éric BARDET

